

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Selma LANGAR (La Générale Audit & Conseil) & M. Karim DEROUICHE (Cabinet FINOR).

	Notes	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	A 1	7 369 554	2 504 015	4 865 540	925 269
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds commercial		2 855 807	2 504 015	351 792	538 385
AC14 Acomptes versés		4 513 747		4 513 747	386 884
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	10 473 669	8 338 305	2 135 365	1 859 633
AC21 Installations techniques et machines		8 965 129	7 176 404	1 788 725	1 565 324
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 458 715	1 161 901	296 815	284 581
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		49 825		49 825	9 728
AC3 Placements	A 3	655 380 539	23 322 716	632 057 823	695 546 945
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotée</u>	A 3.1	31 346 924	6 657 382	24 689 542	24 908 656
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 941 264	914 238	1 002 271
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 716 118	14 679 486	14 810 567
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 095 818		9 095 818	9 095 818
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	25 781 365		25 781 365	25 781 365
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	595 820 086	16 665 335	579 154 751	643 040 120
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		120 641 567	16 522 006	104 119 561	93 521 814
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		346 696 809	416	346 696 392	285 193 474
AC333 Prêts hypothécaires		1 514 515		1 514 515	1 578 882
AC334 Autres Prêts		1 255 143	142 912	1 112 231	1 174 234
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		65 652 000		65 652 000	198 064 000
AC336 Autres		60 060 052		60 060 052	63 507 716
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	2 432 165		2 432 165	1 816 804
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	55 529 163		55 529 163	50 866 918
AC510 Provisions pour primes non acquises		15 104 554		15 104 554	14 259 346
AC520 Provision d'assurance vie		2 399 890		2 399 890	1 474 388
AC530 Provisions pour sinistres Vie		339 342		339 342	184 568
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		37 685 376		37 685 376	34 948 616
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
AC6 Créances	A 5	95 303 989	26 905 683	68 398 306	64 852 511
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	78 003 632	24 910 746	53 092 886	47 143 071
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	9 046 353		9 046 353	9 251 028
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	57 453 160	22 740 652	34 712 508	31 308 789
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	11 504 119	2 170 095	9 334 024	6 583 254
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	4 468 132	875 912	3 592 220	3 285 521
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	12 832 225	1 119 025	11 713 200	14 423 918
AC631 Personnel	A 5.3.1	220 808		220 808	259 892
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	10 470 316		10 470 316	13 332 887
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	2 141 100	1 119 025	1 022 075	831 140
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	54 844 419		54 844 419	50 011 441
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	19 144 719		19 144 719	16 928 074
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	5 599 275		5 599 275	4 736 150
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	30 100 425		30 100 425	28 347 217
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	18 353 489		18 353 489	18 619 926
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	11 746 936		11 746 936	9 727 291
Total de l'Actif :		878 901 335	61 070 719	817 830 616	864 062 717

Annexe n° 2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	87 245 873	82 245 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	37 026 315	33 026 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	1 103 601	625 315
Total capitaux propres avant résultat :		155 375 789	145 897 503
CP6 Résultat	P 1.5	28 985 751	22 678 287
Total capitaux propres avant affectation :		184 361 541	168 575 789
Passif	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	18 073 572	16 493 524
PA23 Autres provisions		18 073 572	16 493 524
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	525 954 551	590 636 784
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		54 438 930	53 522 457
PA320 Provisions d'assurances Vie		235 452 142	323 977 076
PA330 Provisions pour sinistres Vie		5 536 238	4 225 448
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		215 318 880	192 222 204
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		2 650 406	4 152 040
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		7 016 512	6 944 108
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		1 505 484	1 505 484
PA360 Autres provisions techniques Vie		238 597	295 243
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 797 360	3 792 724
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	17 872 396	17 303 819
PA6 Autres dettes	P 2.4	64 203 700	64 835 974
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	15 382 622	15 369 259
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	11 638 987	10 609 285
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	3 743 635	4 759 974
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	25 043 331	26 210 959
PA63 Autres dettes	P 2.5	23 777 747	23 255 756
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	484 846	485 746
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 295 645	2 146 555
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	20 503 348	19 556 245
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	1 493 909	1 067 210
PA7 Autres passifs	2.6	7 364 857	6 216 827
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	7 364 857	6 216 827
Total des capitaux propres et du Passif :		817 830 616	864 062 717

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
PRNV1 Primes acquises	175 299 754	<45 878 175>	129 421 579	119 742 360
PRNV11 Primes émises et acceptées	176 216 228	<46 723 383>	129 492 844	122 377 498
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<916 474>	845 209	<71 265>	<2 635 138>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21 344 326		21 344 326	18 666 077
PRNV2 Autres produits techniques	16 581		16 581	220 538
CHNV1 Charges de sinistres	<124 014 604>	11 328 712	<112 685 892>	<99 906 038>
CHNV11 Montants payés	<100 917 928>	9 160 529	<91 757 398>	<78 031 898>
Sinistre Régles	<87 571 590>	9 160 529	<78 411 061>	<67 397 525>
Frais de Gestion	<13 346 338>		<13 346 338>	<10 634 373>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<23 096 677>	2 168 183	<20 928 494>	<21 874 140>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	<4 636>		<4 636>	<277 381>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<3 688 743>	1 773 072	<1 915 671>	<3 978 652>
CHNV4 Frais d'exploitation	<27 953 582>	11 923 886	<16 029 696>	<15 412 303>
CHNV41 Frais d'acquisition	<11 031 661>		<11 031 661>	<9 914 797>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	502 768		502 768	330 311
CHNV43 Frais d'administration	<17 424 690>		<17 424 690>	<15 850 957>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		11 923 886	11 923 886	10 023 139
CHNV5 Autres charges techniques	<4 604 881>		<4 604 881>	<2 766 523>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	-		-	<1 505 484>
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	36 394 213	<20 852 504>	15 541 709	14 782 595

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
PRV1 Primes	77 194 873	<891 716>	76 303 157	69 771 470
PRV11 Primes émises et acceptées	77 194 873	<891 716>	76 303 157	69 771 470
PRV2 Produits de placements	24 917 084		24 917 084	25 686 977
PRV21 Revenus des placements	22 850 180		22 850 180	23 172 081
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 215 283		1 215 283	990 865
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	851 621		851 621	1 524 031
PRV4 Autres produits techniques				-
CHV1 Charge de sinistres	<164 990 319>	1 338 857	<163 651 462>	<33 748 622>
CHV11 Montants payés	<163 679 528>	258 580	<163 420 948>	<35 411 820>
Sinistre Réglés	<163 021 135>		<163 021 135>	<34 796 756>
Frais de Gestion	<658 394>		<658 394>	<615 064>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 310 791>	1 080 277	<230 514>	1 663 198
CHV2 Variation des autres provisions techniques	88 557 393		88 557 393	<34 049 089>
CHV21 Provisions d'assurance vie	88 500 747		88 500 747	<33 940 960>
CHV22 Autres provisions techniques	56 646		56 646	<108 130>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	1 267 291	1 598	1 268 889	<2 651 389>
CHV4 Frais d'exploitation	<8 096 546>	5 636	<8 090 910>	<8 266 050>
CHV41 Frais d'acquisition	<7 383 692>		<7 383 692>	<7 476 674>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	360 357		360 357	17 762,909
CHV43 Frais d'Administration	<1 073 210>		<1 073 210>	<956 837>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		5 636	5 636	149 699
CHV5 Autres charges techniques	<787 774>		<787 774>	<759 566>
CHV9 Charges des placements	<1 565 514>		<1 565 514>	<1 423 515>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<854 699>		<854 699>	<787 347>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<316 494>		<316 494>	<350 909>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<394 322>		<394 322>	<285 259>
RTV	16 496 488	454 376	16 950 863	14 560 216
	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie			

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2024	31/12/2023
HB1 Engagements reçus		7 664 122	7 181 173
<i>Engagements hypothécaires reçus</i>		6 951 246	6 550 433
<i>Avals, cautions de garanties</i>		712 876	630 740
HB2 Engagements donnés		1 944 324	2 594 853
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 944 324	2 594 853
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL		Notes	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	266 154 763	253 673 122
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	- 257 023 382	- 113 980 684
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	1 717 154	406 431
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	- 133 342	-
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	- 495 392	- 926
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	- 53 735 961	- 31 522 319
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	10 575 611	8 898 370
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	13 898 818	6 105 231
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	- 25 328 964	- 24 100 765
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	- 15 654 945	- 12 652 781
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		-
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	2 934 674	3 226 445
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	- 481 276 273	- 440 733 043
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	545 358 383	355 795 954
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	- 23 144 604	- 22 687 570
E16	Produit financiers reçus	E16	45 300 338	37 417 967
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	- 2 488 397	-
E18	Autres mouvements	E18	- 6 649 972	816 991
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			20 008 510	14 209 534
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1	- 4 590 850	- 664 520
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3		
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			<4 590 850>	<664 520>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	- 13 167 909	- 11 970 826
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<13 167 909>	<11 970 826>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
		L1	- 33 107	4 310
Variations de trésorerie			2 216 645	1 569 877
Trésorerie de début d'exercice			16 928 074	15 358 197
Trésorerie de fin d'exercice			19 144 719	16 928 074

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2024**

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - HANOVER RE
 - TUNIS RE
 - PARTNER RE
 - ARONDO RE
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
 - MAWDY ASSISTANCIA
- **Le Président du Conseil d'Administration.**
 - M. Hichem REBAI
- **Le Directeur Général**
 - M. Moez DIMASSI
- **Les membres du Conseil d'Administration**
 - M. Zouheir HASSEN
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Éric CHARPENTIER (représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel)
 - M. Loïc GUYOT (représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel)
 - Mme Maha ZOUAOUI (représentant la Banque de Tunisie)
 - M. Mohamed TRIFA (administrateur indépendant)
 - M. Sami ZGHAL (administrateur indépendant)
- **Notre réseau commercial** :
 - **01** Bureau Direct
 - **72** Agences d'assurances
 - **40** Courtiers
- **La Société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2024 :

1. La finalisation du projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa » : Création de l'Agence et adoption des statuts par le Comité Directeur FTUSA.
2. L'adoption de la loi sur la RC médicale en juin 2024 impliquant le secteur des assurances.
3. L'entrée en exploitation de la plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile.
4. Le projet du constat digital Automobile (e-constat) : L'entrée en exploitation est prévue au début du 2^{ième} semestre 2025.
5. Le projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile, visant l'optimisation du processus d'indemnisation Auto : L'entrée en exploitation est prévue au début du 2^{ième} semestre 2025.
6. Le lancement du projet de digitalisation de l'attestation d'assurance Auto : en phase d'étude de faisabilité.
7. Le projet de refonte du code des assurances : poursuite des travaux au niveau de la FTUSA.
8. La nouvelle obligation fiscale incombant aux compagnies d'assurances (article 70 de la loi de finances 2025) d'adresser à l'administration fiscale, certains renseignements relatifs aux prestataires médicaux et paramédicaux (matricule fiscal, montant de l'acte, date de l'acte,).
9. L'instauration d'une nouvelle Taxe sur les primes émises (article 15 de la loi de finances 2025): Une nouvelle taxe de 1% et non facturée aux assurés destinés à financer le "Fonds de Protection Sociale des travailleuses dans le secteur agricole et sera payable mensuellement à partir du 1er janvier 2025.

B/ Activité de la Compagnie en 2024 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2024 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2024	Part %	31/12/2023	Part %
Automobile	85 956 763	33,83	81 974 260	34,15
Vie	77 225 742	30,39	70 857 284	29,52
Maladie	31 768 741	12,50	29 632 591	12,35
Transport et aviation	12 236 497	4,82	13 606 107	5,67
Multirisques	14 978 255	5,89	12 994 050	5,41
Incendie	10 442 568	4,11	8 984 095	3,74
Individuelle	1 055 189	0,42	1 020 214	0,43
Responsabilité Civile	6 645 910	2,62	7 199 218	3,00
Risques Spéciaux	6 413 632	2,52	6 304 721	2,63
Risques Agricoles	809 506	0,32	663 547	0,28
Invalidité	2 818 241	1,11	2 638 809	1,10
Assistance	654 939	0,26	1 058 014	0,44
Assurance-Crédit	2 471 282	0,97	2 437 052	1,02
Vol	500 437	0,20	527 538	0,22
Bris de glaces et dégâts des eaux	19 615	0,01	20 266	0,01
Pertes pécuniaires	116 265	0,05	90 285	0,04
	254 113 582	100	240 008 051	100

Source : Etats de production au 31/12/2024

Au terme de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **254,114 MD** contre **240,008 MD** à la même période en 2023, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 14,105 MD qui correspond à une progression de **5,88 %**.

▪ Structure du portefeuille

La croissance du niveau d'activité de la compagnie, en 2024, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche Auto se positionne au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, malgré la diminution de sa part de 0,33 point (33,83% contre 34,15% en 2023).
- La branche Vie occupe le second rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 0,87 point en s'établissant à 30,39% au 31/12/2024.
- La branche Maladie maintient son 3^{ème} rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une légère croissance de sa part de 0,16points (12,50% contre 12,35% au 31/12/2023).

- **Sinistres :**

La sinistralité globale de la Compagnie en aggravation de 2,8 points (53,24% contre 50,44% en 2023).

- **Encaissements :**

Au 31 décembre 2024, le ratio d'encaissement s'est établi à 85,75 % contre 85,52% en 2023.

- **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2024, un montant net de 632 057 823 DT contre 695 546 945 DT à la même date une année auparavant, soit une régression de 9,13%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2024, un montant de 60 619 060 DT contre 57 153 243 DT en 2023.

- **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2024 respectivement à 20 852 504 DT et <454 376> DT contre 23 967 735 DT et <581 592> DT au 31/12/2023. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à 327 083DT en 2024 contre un résultat de 1 227 006 DT en 2023.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2024, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis 16 581 DT contre 220 538 DT en 2023.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à 4 604 881 DT et 787 774 DT contre 2 766 523 DT et 759 566 DT, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêtés des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non-Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non-Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des Finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31.

Les revenus de placements (dividendes, intérêts ...) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » 01/2021 du 01 Décembre 2021) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à 100%

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	9 046 353	-	-	9 046 353
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	30 146 882	22 197 605	5 108 673	57 453 160
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	6 700 483	2 785 471	2 018 165	11 504 119
Personnel	220 808	-	-	220 808
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 470 316	-	-	10 470 316
Débiteurs divers	320 053	717 547	1 103 500	2 141 100
Total des créances :	56 904 895	25 700 623	8 230 338	90 835 857

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 982 473	5 387 623	2 268 891	11 638 987
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 105 123	1 962 154	676 358	3 743 635
Dépôts et cautionnements reçus	900	26 300	457 646	484 846
Personnel	1 295 645			1 295 645
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	20 503 348			20 503 348
Créditeurs divers	1 034 240	205 982	253 687	1 493 909
Total des dettes :	27 921 729	7 582 059	3 656 582	39 160 369

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2023	30 000 000	82 245 873	33 026 315		625 314	22 678 287
Affectation AGO du 21 Juin 2024	-	5 000 000	4 000 000	13 200 000	478 287	<22 678 287>
Résultat 2024	-	-	-	-	-	28 985 751
Solde au 31/12/2024	30 000 000	87 245 873	37 026 315	13 200 000	1 103 601	28 985 751

Conformément à la décision de l'AGO en date du 21 Juin 2024, la répartition du résultat 2023 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2023 :	22 678 287
Résultat reporté :	625 314
Total à distribuer :	23 303 601
Réserve pour réinvestissements exonérés	<4 000 000>
Réserve facultatives	<5 000 000>
Dividendes	<13 200 000>
Résultat reporté :	1 103 601

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2024.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour sinistres à payer	199 261 643	4 730 211	203 991 854	181 820 212
Chargement de gestion	16 953 789	806 028	17 759 817	15 691 257
Prévision de recours à encaisser	<2 228 029>		<2 228 029>	<1 885 814>
Provision SAP Acceptations	1 331 477		1 331 477	821 997
TOTAL	215 318 880	5 536 239	220 855 119	196 447 652

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023
Logiciels	7 269 554	<2 504 015>	4 765 540	825 269
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	7 369 554	<2 504 015>	4 865 540	925 269

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023
AC 21 – Installations techniques et machines	8 965 129	<7 176 404>	1 788 725	1 565 324
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 458 715	<1 161 901>	296 815	284 581
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	49 825		49 825	9 728
TOTAL	10 473 669	<8 338 305>	2 135 365	1 859 633

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 941 264>	914 238	1 002 271
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 716 118>	14 679 486	14 810 567
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 095 818	-	9 095 818	9 095 818
TOTAL	31 346 924	<6 657 382>	24 689 542	24 908 656

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2024	VNC 31/12/2023
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	120 641 567	<16 522 006>	104 119 561	93 521 814
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	346 696 809	<416>	346 696 392	285 193 474
AC 333 – 334 Prêts	2 769 658	<142 912>	2 626 746	2 753 116
AC 335 – Dépôts monétaires	65 652 000	-	65 652 000	198 064 000
AC 336 – Autres	60 060 052		60 060 052	63 507 716
TOTAL	595 820 086	<16 665 335>	579 154 751	643 040 120

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour Primes non acquises acceptations	1 100 687	994 807
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	1 331 477	821 997
TOTAL	2 432 165	1 816 804

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	15 104 554	14 259 346
AC 520- Provision d'assurance Vie	2 399 890	1 474 388
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	339 342	184 568
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	37 685 376	34 948 616
TOTAL	55 529 163	50 866 918

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Primes acquises et non émises non-vie	9 315 855	9 590 140
Primes acquises et non émises vie	1 135 293	1 080 144
S/Total :	10 451 148	10 670 284
Primes à annuler	<1 404 795>	<1 419 256>
TOTAL	9 046 353	9 251 028

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Quittances de primes à recevoir	46 951 156	45 792 557
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	926 822	303 669
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 844 530	5 249 348
Effets à recevoir et Effets Impayés	3 364 118	2 730 648
Chèques impayés	366 533	361 513
S/Total :	57 453 160	54 437 735
Provisions au titre des arriérés primes	<19 058 064>	<20 178 763>
Provision au titre des chèques impayés	<366 533>	<361 513>
Provision au titre des effets impayés	<3 316 055>	<2 588 670>
TOTAL	34 712 508	31 308 789

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Avances sur recours matériels	2 839 732	2 608 908
Avances sur recours corporels	2 140 931	1 892 392
Indemnisation Directe des Assurés	3 942 119	3 501 368
Sinistres officieux	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	2 579 814	749 158
S/Total :	11 504 119	8 753 349
Provisions pour dépréciation de créances	<2 170 095>	<2 170 095>
TOTAL	9 334 024	6 583 254

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Cessionnaires	2 566 143	1 578 652
Cédantes	1 901 989	2 582 781
S/Total :	4 468 132	4 161 433
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<875 912>
TOTAL	3 592 220	3 285 521

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Avances au personnel	57 295	60 650
Autres avances	163 513	199 242
TOTAL	220 808	259 892

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Acomptes provisionnels	5 959 690	5 612 619
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	4 084 204	7 360 528
Autres	426 422	359 740
TOTAL	10 470 316	13 332 887

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Compte de liaison avec la délégation Maroc	907 686	893 109
Autres	1 233 414	1 041 530
S/Total :	2 141 100	1 934 639
Provision pour dépréciation	<1 119 025>	<1 103 500>
TOTAL	1 022 075	831 140

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	7 980 541	2 680 841
Effets remis à l'encaissement	9 973 681	13 163 734
Autres	1 190 497	1 083 499
TOTAL	19 144 719	16 928 074

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2024 à **5 599 275 DT** contre **4 736 150 DT** au 31/12/2023.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	18 341 211	18 607 648
Loyers échus et à recevoir	-	-
Loyers perçus d'avance	12 278	12 278
TOTAL	18 353 489	18 619 926

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Autres comptes de régularisation Actif	11 452 143	9 658 617
Autres charges constatées ou payées d'avance	289 022	62 903
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 771	5 771
TOTAL	11 746 936	9 727 291

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	87 245 873	82 245 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	79 519 870	74 519 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	37 026 315	33 026 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	35 077 630	31 077 630
P 1.4 – Résultat reporté	1 103 601	625 315
S/Total :	155 375 789	145 897 503
P 1.5 – Résultat de la période	28 985 751	22 678 287
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	184 361 541	168 575 789

Résultat par action

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net (en mD)	28 986	22 678
Nombre d'action (en milliers)	6 000	6 000
TOTAL	4,831	3,780

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Provision d'ouverture	16 493 524	11 388 683
Constitution/Reprise	1 580 048	5 104 841
Provision de clôture	18 073 572	16 493 524

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non-vie	54 438 930	53 522 457
PA 320- Provisions d'assurance Vie	235 452 142	323 977 076
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 536 238	4 225 448
PA 331- Provisions pour Sinistre Non-Vie	215 318 880	192 222 204
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 650 406	4 152 040
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non-Vie	7 016 512	6 944 108
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non-Vie	1 505 484	1 505 484
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	238 597	295 243
PA 361- Autres provisions Techniques Non-Vie	3 797 360	3 792 724
- Réserve mathématique de rentes	3 687 211	3 690 815
- Réserve d'invalidité	14 736	21 898
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	75 769	60 367
TOTAL	525 954 551	590 636 784

Le détail des provisions pour sinistre à payer est présenté ci-dessous :

SAP	Non vie	Vie
Provisions pour SAP (y compris tardifs) au 31-12-2023	178 209 828	3 610 384
Provisions pour frais de gestion	15 076 193	615 064
Prévisions de recours	- 1 885 814	-
Provisions SAP Acceptation au 31-12-2023	821 997	-
Provisions pour Sinistre au 31-12-2023	192 222 204	4 225 448
Règlement des sinistres des exercices 2023 et antérieurs	- 47 341 110	- 1 607 048
Amélioration/Aggravations	- 29 310 895	- 964 936
Provisions SAP sur exercices antérieurs au 31-12-2024	115 570 198	1 653 464
Provisions SAP sur exercice en cours 2024	83 691 446	3 076 747
Provisions pour frais de gestion	16 953 789	806 027
Prévisions de recours	- 2 228 029	-
Provisions SAP Acceptation	1 331 477	-
Provisions pour Sinistre au 31-12-2024	215 318 880	5 536 238

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour sinistres Non-vie	15 697 419	15 359 832
Provisions pour sinistres vie	164 389	114 520
Provisions pour primes non acquises	2 010 588	1 829 467
TOTAL	17 872 396	17 303 819

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Commissions sur arriérés	4 670 942	4 460 034
Comptes de régularisation	6 796 889	5 996 974
Primes affaires collectives à payer	171 156	152 277
TOTAL	11 638 987	10 609 285

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Comptes intermédiaires Sinistres	3 147 089	4 149 061
Sinistres officieux	253 426	253 426
Recours client	343 120	357 487
TOTAL	3 743 635	4 759 974

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Cessionnaires	23 791 778	24 982 089
Cédantes	1 223 881	1 201 198
Récessionnaires	27 672	27 672
TOTAL	25 043 331	26 210 959

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de Garanties en espèces des Agents /Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	118 843	119 743
TOTAL	484 846	485 746

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Dettes provisionnées pour congés payés	1 196 966	1 010 971
Autres charges à payer-personnel	-	1 041 506
Autres dettes	98 679	94 078
TOTAL	1 295 645	2 146 555

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	13 750 627	13 997 851
Cotisations Sociales	4 449 077	3 809 216
Taxes d'assurance à payer	1 057 236	1 057 440
Retenues à la source	1 246 408	691 738
TOTAL	20 503 348	19 556 245

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Actionnaires, dividendes à payer	497 912	465 821
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	-	228 441
Autres crédoiteurs divers	995 997	372 948
TOTAL	1 493 909	1 067 210

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Report de commissions reçues des réassureurs	2 342 182	2 156 907
Encaissements en instance d'affectation	114 180	85 684
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	101 228	585 652
Autres comptes de régularisation Passif	4 807 267	3 388 584
TOTAL	7 364 857	6 216 827

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Primes émises et acceptées

La ventilation des primes se présente comme suit :

LIBELLE	Non Vie	Vie
Primes émises	196 106 089	78 845 337
Annulations	<15 708 170>	<1 091 075>
Ristournes	<3 921 752>	<614 654>
Variation des primes acquises	<274 284>	55 149
Variation des primes à annuler	14 345	116
Primes émises et acceptées	176 216 228	77 194 873

6.2 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.3 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.4 / Affectation des produits aux différentes catégories

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.5 / Ventilation des frais généraux par nature

Les frais généraux par nature se détaille comme suit :

CHARGES PAR NATURE AU 31-12-2024	
Libelle	Au 31/12/2024
Charges de Personnel	20 571 432
Services Extérieurs	32 739 421
Charges Diverses Ordinaires	735 033
Impôts, Taxes et Versements assimilés	4 348 931
Dotations aux amortissements et aux Provisions Relatives à l'exploitation	1 914 356
Reprises sur amortissements et Provisions relatives à l'exploitation	<1 240 172>
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	59 069 001

6.6 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2024 comme suit :

LIBELLE	31/12/2024
Cadres	132
Agents d'encadrement	48
Agents d'exécution	25
Personnel Contractuel	11
Personnel de services	1
Personnel en détachement	2
TOTAL	219

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à la somme de **20 571 432 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2024	31/12/2023
Salaires	13 601 602	11 831 475
Charges sociales	3 891 628	3 429 761
Assurance collective vie	2 700 000	2 300 000
Personnel en détachement	378 202	209 967
TOTAL	20 571 432	17 771 203

6.7 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **25 769 083 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2024	31/12/2023
Agents généraux	12 251 171	11 557 592
Courtiers	5 693 390	5 441 778
Autres commissions	7 150 811	7 662 510
Commissions Acceptations	673 711	175 970
TOTAL	25 769 083	24 837 850

6.8 / Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux par destination se détaille comme suit :

CHARGES PAR DESTINATION AU 31-12-2024		
Libelle	VIE	NON VIE
Frais d'acquisition	7 383 692	11 031 661
Frais d'administration	1 073 210	17 424 690
Frais de gestion des sinistres	658 394	13 346 338
Charges de placements	1 638 362	
Autres charges techniques	787 774	4 604 881
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	57 949 001	

6.9 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **254 113 582 DT** au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2024	31/12/2023
Nord	216 318 856	204 224 678
Centre	13 593 315	12 666 318
Sud	24 201 411	23 117 055
TOTAL	254 113 582	240 008 051

6.10 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	616 360
TOTAL	616 360

6.11 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	1 778 251
Pertes exceptionnelles	198 204
Don RSE (FTUSA-projet Kairouan)	1 120 000
TOTAL	3 096 455

6.12 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023
Résultat Comptable	42 214 395	36 131 183
Réintégration	3 572 454	9 251 338
Déductions	<10 369 972>	<10 277 559>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	35 416 877	35 104 963
Réinvestissements exonérés	8 000 000	4 000 000
Résultat Fiscal	27 416 877	31 104 963
Impôt sur les sociétés	<10 966 751>	<10 886 737>
Contributions	< 2 261 892>	< 2 566 159>
Bénéfice Comptable	28 985 751	22 678 287

6.13 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2024
Provision mathématique vie à l'ouverture	323 977 076
Charges de provisions au 31/12/2024	79 476 528
	S/Total : 398 473 277
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<158 040 808>
TOTAL	235 452 142

6.14 /Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

6.15 /Note sur les pertes extraordinaires

LIBELLE	31/12/2024
Contribution Sociale Solidaire	1 096 675
Contribution au profit du budget de l'ETAT	1 096 675
Contribution aux Fonds national de la réforme éducative	68 542
Total	2 261 892

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31/12/2024 sont les mêmes que celles adoptées pour l'arrêté des comptes de 2023.

10. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration des comptes statuant sur les résultats de 2024, et à la date d'arrêté de comptes aucun évènement post bilan n'est survenu.



Annexe 9: Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2024

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	15 593 725	31 146 097	15 552 373
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 095 818	9 095 818	9 095 818	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	80 406 754	63 884 307	69 396 123	5 511 816
Prêts hypothécaires	1 514 515	1 514 515	1 514 515	0
Autres prêts	1 255 143	1 112 231	1 112 231	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	56 239 480	56 239 480	57 114 578	875 098
Autres parts d'OPCVM	9 776 699	9 777 140	11 102 251	1 325 112
Obligations et autres titres à revenu fixe	346 696 809	346 696 392	346 696 392	0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 432 165	2 432 165	2 432 165	0
Autres Dépôts	125 712 052	125 712 052	125 712 052	0
TOTAL :	655 380 539	632 057 823	655 322 222	23 264 399

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	17 222 056	22 733 872
Actions non cotées	46 662 251	46 662 251
Total :	63 884 307	69 396 123
Obligations cotées	12 682 000	12 682 000
Obligations non cotées	15 820 000	15 820 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	318 194 392	318 194 392
Total :	346 696 392	346 696 392



Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Inventaire 2022</i>					
Règlements cumulés	61 721 611	59 547 051	40 293 468		
Provisions pour sinistres	16 769 965	31 442 337	61 360 325		
Total charges des sinistres	78 491 577	90 989 388	101 653 794		
Primes acquises	133 381 492	142 746 007	148 506 651		
% sinistres / primes acquises	58,85%	63,74%	68,45%		
<i>Inventaire 2023</i>					
Règlements cumulés	65 167 997	67 301 783	58 998 771	43 433 986	
Provisions pour sinistres	11 791 989	20 481 199	33 447 491	74 893 047	
Total charges des sinistres	76 959 986	87 782 983	92 446 262	118 327 033	
Primes acquises	133 381 492	142 746 007	148 506 651	162 304 840	
% sinistres / primes acquises	57,70%	61,50%	62,25%	72,90%	
<i>Inventaire 2024</i>					
Règlements cumulés	67 301 191	71 961 160	68 645 027	68 482 902	21 171 104
Provisions pour sinistres	9 051 889	13 703 691	26 397 477	39 434 141	86 768 192
Total charges des sinistres	76 353 080	85 664 851	95 042 504	107 917 043	107 939 296
Primes acquises	133 381 492	142 746 007	148 506 651	162 304 840	162 304 840
% sinistres / primes acquises	57,24%	60,01%	64,00%	66,49%	66,50%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2024

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 774 196	1 774 196	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 086 356	8 282 529	10 368 886	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		48 475 978	48 475 978	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	2 086 356	58 532 704	60 619 060	
Intérêts		483 694	483 694	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	651 438	2 586 115	3 237 554	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	651 438	3 069 810	3 721 248	



Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2024

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquisées	1 867 133	22 184 350	991 457	52 151 933	77 194 873
Charges de prestations	- 1 493 068	- 5 372 559	- 789 054	- 156 024 848	- 163 679 528
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	697 377	3 776 664	969 700	91 188 855	89 079 268
Solde de souscription :	1 071 441	13 035 127	1 172 103	12 684 060	2 594 612
Frais d'acquisition	- 64 394	- 6 878 394	- 28 111	- 52 437	- 7 023 335
Autres charges de gestion nettes	- 95 084	- 618 623	- 43 308	- 1 103 970	- 1 860 984
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	- 159 478	- 7 497 017	- 71 418	- 1 156 407	- 8 884 320
Produits nets de placements	1 255 049	4 669 621	664 433	16 762 467	23 351 570
Participation aux résultats	- 1 185 361	-	- 676 964	- 1 296 950	- 565 375
Solde Financier :	69 688	4 669 621	12 531	18 059 417	22 786 195
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-573 721	-317 995	-	- 891 716
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	253 992	4 588	-	258 580
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	1 025 075	55 202	-	1 080 277
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	1 598	-	1 598
Commissions reçues des réassureurs	-	5 358	278	-	5 636
Solde de réassurance :	-	710 704	256 329	-	454 376
Résultat technique 2024:	981 652	10 918 436	831 826	4 218 950	16 950 863
Résultat technique 2023:	618 286	8 618 171	142 207	5 181 553	14 560 216
Variation 2024 - 2023 :	363 366	2 300 265	689 618	- 962 603	2 390 647
	59%	27%	485%	19%	16%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie			12 988	15 631	28 618
Rachats Vie payés	552 470		336 366	4 213 602	5 102 438
Capitaux échus Vie	927 054	-	433 788	151 548 910	152 909 752
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	15 431 110	53 916 132	7 719 606	158 385 294	235 452 142
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	14 967 613	51 320 034	8 091 093	249 598 336	323 977 076



Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2024

Eléments		Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Perte Pécuniaires	Total	Acceptations	Total	
PRNV11	Primes acquises																			
	Primes acquises	84 827 934	11 548 423	486 523	25 070 215	391 046	6 407 794	797 045	6 483 441	652 483	2 298 389	31 661 853	2 841 470	1 012 674	0	116 265	174 595 554	1 620 673	176 216 228	
PRNV12	Variation des primes non acquises	-257 505	459 978	-55 165	-1 031 791	91 727	-128 559	-84 088	282 518	-9 573	9 404			-64 455	0	-23 083	-810 593	-105 880	-916 474	
CHNV11	Charges de prestations																			
	Prestations et frais payés	-51 396 571	-2 274 778	-11 622	-5 310 332	-26 363	-1 607 420	-147 329	-3 097 030	-3 323	-404 067	-35 665 176	-564 287	-143 652	-79 693	-1 814	-100 733 457	-184 471	-100 917 928	
CHNV12	Charges des provisions pour prestations diverses	-20 809 583	138 479	0	-733 569	-141 697	-592 495	98 744	-1 388 880	-3 920	-304 912	175 101	9 435	-309 017	37 994		-23 914 320	-509 481	-24 423 801	
Solde de souscription :		-12 364 273	9 872 102	419 736	17 994 522	314 713	4 079 320	664 372	2 280 050	635 668	1 508 814	-3 828 222	2 286 618	495 551	-41 699	91 368	49 137 184	820 842	49 958 025	
CHNV41, CHNV42	Frais d'acquisition	-3 967 356	-1 366 724	-6 329	-2 141 833	204 943	-373 198	-272 585	-1 051 109	-58 631	-368 641	-914 813	-88 696	-114 673	0	-9 245	-10 528 892		-10 528 892	
CHNV43, CHNV5	Autres charges de gestion nettes	-11 881 291	-1 294 485	-74 633	-2 952 482	-44 876	-679 399	-392 041	-1 235 886	-63 060	-590 735	-1 780 171	-197 300	-245 399	0	-10 673	-21 442 430	-570 560	-22 012 990	
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-15 848 647	-2 661 209	-80 962	-5 094 315	160 067	-1 052 597	-664 626	-2 286 994	-121 691	-959 376	-2 694 984	-285 996	-360 072	0	-19 919	-31 971 323	-570 560	-32 541 882	
PRNT3	Produits nets des placements	14 676 567	660 159	67 959	2 082 058	224 725	1 760 349	38 977	809 857	9 438	254 648	387 164	4 480	114 165	77 965	7 868	21 176 378	167 947	21 344 326	
CHNV3	Participation aux résultats	-136 812	-151 877	0	-692 628	0	-19 574	-17 255	-557 704	0	-266 428	-516 563	0	-7 414			-2 366 255		-2 366 255	
Solde Financier :		14 539 755	508 282	67 959	1 389 430	224 725	1 740 775	21 722	252 153	9 438	-11 780	-129 400	4 480	106 751	77 965	7 868	18 810 123	167 947	18 978 070	
PRNV11	Part des réassureurs dans les primes émises	-4 454 000	-6 707 976	-481 326	-21 814 409	-397 647	-4 086 906	-602 144	-4 642 988	-779 842	-2 320 778	0	0	-435 367	0	0	-46 723 383		-46 723 383	
	Part des réassureurs dans les primes non acquises	153 635	-313 135	-4 460	1 163 518	107 601	11 791	44 409	3 323 813	6 114	-9 404	0	0	8 952	0	0	845 209		845 209	
CHNV11	Part des réassureurs dans les prestations payées	160 634	2 282 097	0	4 587 242	5 498	374 430	116 626	2 554 303	0	808 403	0	0	44 370	0	0	10 933 602		10 933 602	
CHNV12, PRNV12	Part des réassureurs dans les charges de provisions	-2 077	-571 048	0	829 685	86 628	865 927	-14 607	755 534	-4 159	96 337	0	0	125 963	0	0	2 168 183		2 168 183	
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	1 177 190	1 122 774	0	5 699 836	133 973	670 841	164 001	212 775	645 102				11 923 886			11 923 886		11 923 886	
Solde de Réassurance (2024) :		-2 424 618	-4 187 287	-485 786	-9 534 128	-63 947	-2 163 916	-291 716	-317 838	-565 112	-780 339	0	0	-37 815	0	0	-20 852 504	0	-20 852 504	
Solde de Réassurance (2023) :		-3 025 057	-6 690 330	-493 862	-10 146 541	-151 668	509 103	102 828	-2 337 386	-526 513	-866 163	0	0	-342 147	0	0	-23 967 735	0	-23 967 735	
Résultat technique (2024) :		8 630 764	3 531 887	-79 054	4 755 508	635 557	2 603 582	-270 248	-72 630	-41 698	-242 682	-6 652 606	2 005 102	204 414	36 266	79 318	15 123 480	418 229	15 541 709	
Résultat technique (2023) :		7 120 500	2 386 431	316 638	2 258 136	440 818	3 656 019	-298 257	1 405 867	134 429	-258 849	-6 421 774	2 169 605	372 625	36 014	-6 042	13 312 159	1 470 435	14 782 595	
Variation : 2024-2023		1 510 265	1 145 456	-395 692	2 497 372	194 739	-1 052 438	28 009	-1 478 497	-176 127	16 167	-230 832	-164 503	-168 211	252	85 360	1 811 321	-1 052 206	759 115	
	Aug.Bénéfice	21%	48%	125%	111%	44%	29%	9%	-105%	-131%	6%	-4%	-8%	-45%	-1%	1413%	14%	-72%	5%	
	Aug.Bénéfice			Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Perte	Perte	Dim.Perte	Aug.Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Aug.Bénéfice	
Informations complémentaires :																				
	Provisions pour primes non acquises à la clôture	34 785 913	1 629 144	139 490	8 628 015	2 397 481	1 930 512	396 761	1 909 005	136 883	928 311			345 655		111 073	53 338 243	1 100 687	54 438 930	
	Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	34 528 407	2 089 122	84 325	7 596 224	2 489 208	1 801 953	312 673	2 191 523	127 310	937 715			281 200		87 990	52 527 650	994 807	53 522 457	
	Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	157 225 077	3 718 958	623 093	15 599 521	472 917	20 572 713	98 570	8 226 674	1 802 476	4 229 261	97 413	1 254 765	65 963			213 987 403	1 331 477	215 318 880	
	Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	136 953 678	3 859 664	623 093	15 138 565	331 220	20 036 387	144 858	7 266 126	1 407 564	4 540 340	70 214	962 534	65 963			191 400 207	821 997	192 222 204	
	Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	1 106 117	2 691 787	124 661	1 314 636	-2 710	97 175	25 202	554 414	-12 768	561 478	568 673	-30 719	18 567	0		7 016 512		7 016 512	
	Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	1 132 764	2 712 977	124 661	1 386 934	-2 710	97 089	8 039	240 502	-12 660	804 897	456 745	-30 719	25 588	0		6 944 108		6 944 108	
	Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture				1 505 484			0									1 505 484		1 505 484	
	Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'ouverture				1 505 484			0										1 505 484		1 505 484
	Autres provisions techniques à la clôture :	3 792 786	2 805 585	0	0	0	0	0	100 667	0	0	0	-14 736	901 270	0	0	3 792 786	0	3 792 786	
	- Provisions pour risques en cours	100 667							100 667								100 667		100 667	
	- Provisions mathématiques de rentes	3 687 211	2 805 585											881 626			3 687 211		3 687 211	
	- Arrrages de rentes à payer	19 644												19 644			19 644		19 644	
	- Réserve des rentes d'invalidité	14 736											-14 736				-14 736		-14 736	
	Autres provisions techniques à l'ouverture :	3 792 724	2 771 195	0	0	0	0	0	60 367	0	0	0	21 898	939 264	0	0	3 792 724	0	3 792 724	
	- Provisions pour risques en cours	60 367							60 367								60 367		60 367	
	- Provisions mathématiques de rentes	3 690 815	2 771 195											919 620			3 690 815		3 690 815	
	- Arrrages de rentes à payer	19 644												19 644			19 644		19 644	
	- Réserve des rentes d'invalidité	21 898											21 898				21 898		21 898	

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2024**

Année d'inventaire	Exercice				
	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	170 280	1 935 101	1 863 862	2 683 494	1 267 291
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	181 037 048	212 382 489	258 681 806	306 318 964	279 714 609

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2024**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	77 194 873
Charges de prestations	CHV11	<163 679 528>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	89 079 268
Solde de souscription :		2 594 612
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<7 023 335>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 860 984>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<8 884 320>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	23 351 570
Participation aux Bénéfices	CHV3	<565 375>
Solde Financier :		22 786 195
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<891 716>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	258 580
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	1 080 277
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	1 598
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	5 636
Solde de réassurance :		454 376
Résultat technique :		16 950 863
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		28 618
Montants des rachats Vie		5 102 438
Capitaux échus Vie		152 909 752
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		235 452 142
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		323 977 076

Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2024

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	176 216 228
Variation des primes non acquises	PRNV12	<916 474>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<100 917 928>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<24 423 801>
Solde de souscription :		49 958 025
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<10 528 892>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<22 012 990>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<32 541 882>
Produits nets de placements	PRNT3	21 344 326
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 366 255>
Solde Financier :		18 978 070
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<45 878 175>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	10 933 602
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	2 168 183
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	11 923 886
Solde de Réassurance :		<20 852 504>
Résultat technique :		15 541 709
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		54 438 930
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		53 522 457
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		215 318 880
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		192 222 204
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		1 505 484
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		1 505 484
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		7 016 512
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		6 944 108
Autres provisions techniques à la clôture		3 792 786
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 792 724

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE » au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 817 830 616 dinars, des capitaux propres positifs de 184 361 541 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 28 985 751 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit

des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ **Evaluation des provisions techniques :**

Au 31 décembre 2024, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 525 954 551 dinars au regard d'un total bilan de 817 830 616 dinars, ce qui représente 64 % de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 235 452 142 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 215 318 880 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 74 183 529 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios règlementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et règlementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuaire pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances

- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux de l'actuaire précité,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2024 à 46 951 156 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 19 058 064 dinars, soit une reprise de 1 120 699 dinars par rapport à la provision constatée en 2023.

Compte tenu de la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°1 du 01/12/2021, fixant la méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2024, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 655 380 539 dinars, provisionnés à concurrence de 23 332 716 dinars, soit un montant net de 632 057 823 dinars, représentant 77% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 4.5 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, et aux dispositions de la NCT 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
 - Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

 - Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.
-

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 - 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 28 Avril 2025
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Selma Langar

FINOR
Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1- Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 1^{er} décembre 2020, votre conseil d'administration du 25 avril 2025 a autorisé des opérations de pensions livrées réalisées au cours de l'exercice 2024 pour un montant global de 181 230 208 dinars.

Les revenus constatés à ce titre en 2024 s'élèvent à 4 844 875 dinars.

Par convention de détachement signée le 11 janvier 2024, la Banque de Tunisie a détaché auprès de votre société un membre de son personnel.

La charge supportée à ce titre courant l'exercice 2024 s'élève à 132 784 dinars HT soit 157 742 dinars TTC et tenant compte d'une marge de 15%.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1- La Banque de Tunisie a détaché auprès de votre société un membre de son personnel.

La charge supportée à ce titre courant l'exercice 2024 s'élève à 185 580 dinars HT soit 220 460 dinars TTC et tenant compte d'une marge de 15%.

2- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre votre société et la Banque de Tunisie le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle cette dernière est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actions de votre société.

La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 03 mars 2009, en vertu duquel la Banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, assure au profit de votre société, la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant en date du 23 septembre 2022, prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2022, en vertu duquel, la rémunération annuelle de la banque a été portée à 41 900 dinars HT avec une majoration annuelle de 6%.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève à 47 079 dinars HT soit 56 024 dinars TTC.

3- Une convention de location a été signée en date du 1^{er} juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et votre société en vertu de laquelle cette dernière a loué auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été annulée et remplacée par une nouvelle convention en date du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer à un montant de 10 000 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en charges de l'exercice s'élève 16 289 dinars HT soit 19 384 dinars TTC.

4- Une convention de location a été signée le 27 décembre 2012 entre votre société et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha.

Le loyer a été fixé à un montant de 13 700 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice s'élève de 22 316 dinars.

5- Une convention de location a été signée le 06 mars 2012 entre votre société et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de votre société un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II.

Le loyer a été fixé à un montant de 28 200 dinars HT par an moyennant une augmentation annuelle de 5% chaque deux années de location.

Le montant constaté à ce titre en produits de l'exercice s'élève de 37 791 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions précitées, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales sont définies comme suit :

Le conseil d'administration réuni le 13 décembre 2023 a nommé Monsieur Moez DIMASSI en qualité de Directeur Général de votre société en remplacement de monsieur Abdelmonem KOLSI parti en retraite et ce, à compter du 18 janvier 2024 et a délégué au comité de rémunération de fixer sa rémunération.

A cet effet, le comité de rémunération réuni le 12 janvier 2024 a décidé d'accorder au nouveau Directeur Général :

- Une rémunération annuelle brute fixe de deux cent trente mille dinars payables sur douze mensualités.
- Une prime annuelle brute variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de soixante-dix mille dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.

Le comité de rémunération réuni le 16 janvier 2024 a décidé d'accorder au Directeur Général sortant une indemnité de départ à la retraite brute de deux cent cinquante mille dinars.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis des Directeurs Généraux et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

	Nouveau Directeur Général	Directeur Général sortant	Administrateurs
	Charges de l'exercice		
Avantages à court terme (*)	233 455	250 000	
Prov. Prime annuelle variable	70 000		
Jetons de présence			150 000
TOTAL	303 455	250 000	150 000

(*) Compte tenu des frais de carburant et hors charges fiscales et sociales

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 28 avril 2025
Les commissaires aux comptes

P/ GAC - Mgiworldwide
Mme Selma LANGAR

FINOR
Karim DEROUICHE